

CONVOCATION

Puymoyen, le 15 juin 2023,

Mesdames et Messieurs les Président(e)s,

Vous êtes priés d'assister à l'assemblée générale du District de football de la Charente qui aura lieu le **vendredi 30 juin 2023 à 19h 15 à Soyaux**.

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires pour assister à la réunion :

- ❖ **Lieu : 28 Rue d'Épagnac - 16800 Soyaux (au Siège du Crédit Agricole),**
- ❖ **Salle : Auditorium du Crédit Agricole,**
- ❖ **Horaires :**
 - **17h 45** : accueil et ouverture de l'émargement,
 - **19h 00 précises** : fin de l'émargement (finalisation des formalités du vote électronique),
 - **19h 15** : début de la réunion.

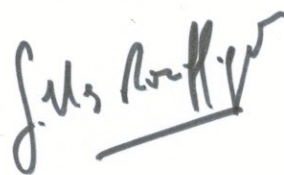
Tel que précisé dans les tarifs généraux du District, toute 1^{ère} absence à l'assemblée générale est sanctionnée d'une amende de 100 € la première année et de 150 € la deuxième année consécutive.

Les clubs ont la possibilité de se faire représenter par un autre club.

🚩 **Le pouvoir** en copie de cette présente convocation est **obligatoire le jour de l'assemblée générale**.

Dans l'attente de vous retrouver à notre assemblée générale, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos cordiales salutations sportives.

Gilles Rouffignat
Président



Annexe 1 : L'ordre du jour

Annexe 2 : Modalités de participation

RAPPEL : L'accueil et l'émergement des clubs se fera entre 17h 45 et 19h 00 précises.

ANNEXE 1

ORDRE DU JOUR

- **Accueil et mots de bienvenue**
- **Assemblée générale extraordinaire** : Règlements généraux du District de la Charente :
 - Rappel des modifications règlementaires impactant les clubs,
 - Modification des articles : 24.1 (modification des calendriers), 25 (terrains impraticables) et 26 (forfaits) → **VOTE**,
- **Assemblée générale ordinaire** :
 - Approbation du PV de l'assemblée générale du 23/09/2022 à Ruffec → **VOTE**,
 - Rapport moral du Président → **VOTE**,
 - Rapport d'activités du Secrétaire général → **VOTE**,
 - Vœux proposés par les clubs → **VOTE**,
 - Projet de refonte de la pyramide des compétitions saison 2024/2025 → **VOTE**,
 - Système des montées/descentes fin 2023/2024,
 - Priorités 2023/2024,
 - Échanges avec les clubs,
 - Remise de récompenses **SURPRISE**.
- Interventions des personnalités.

NB : tous les votes se feront de façon électronique.

ANNEXE 2

Modalités de participation
à l'assemblée générale des clubs du District de la Charente
(Application des articles 12.3 et 13.2.1 des statuts du District de la Charente)



Chaque club a l'obligation d'être représenté à l'assemblée générale.

Le/la représentant(e) direct du club est le/la Président(e) dudit club, ou toute autre personne licenciée de ce club et disposant d'un pouvoir signé par ledit/ladite Président(e).

Le/la représentant(e) d'un club peut représenter au maximum 2 clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le/la Président(e) de chacun des clubs qu'il représente.

Ces représentants(es) de club doivent :

- ✚ Être titulaire d'une licence depuis plus de six mois à la date de l'assemblée générale (voir "in fine" les dispositions d'application pour les Présidents(e) ÉLUS(es) dans leur club depuis moins de six mois),
- ✚ Ne pas être sous le coup d'une sanction de suspension de toutes fonctions officielles ou d'une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,
- ✚ Être majeur et jouir de leurs droits civiques,
- ✚ Être domicilié sur le territoire du District ou d'un District limitrophe.

Un/une Président(e) ou son/sa délégué(e), **s'il/si elle représente son club**, peut également en représenter un autre s'il détient un pouvoir du/de la Président(e) de cet autre club ; seul, ce délégué officiel, à l'exception de toute autre personne du club, peut participer aux discussions et aux divers votes.

NOTA : Un/une Président(e), récemment élu(e) par son club, (moins de six mois), pourra le/la représenter, à condition qu'il/qu'elle soit licencié(e) en tant que dirigeant(e) depuis plus de 6 mois.

POUVOIR

Assemblée générale
du 30 juin 2023
à Soyaux (Siège du Crédit Agricole)

Je soussigné (e).....

Président(e) du club de.....

Donne pouvoir à Mr/Mme.....

Pour me représenter à l'assemblée générale du 30 juin 2023 à Soyaux.

Fait à.....

Le/06/2023.

Cachet du club obligatoire

Signature du / de la Président(e)

Le/la représentant(e) du club devra présenter ce pouvoir et sa licence 2022/2023, à la table d'émargement en arrivant à l'AG.